

- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Monument historique classé
 - Périmétre de protection
- AC4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**
 - Zone de protection
- I4 - Lignes Electriques**
 - Système
- PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES**
 - Liaison hertzienne
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- T1 - VOIES FERREES**
 - Zone ferroviaire
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 - Gas
- ELT - ALIGNEMENT**
 - Servitude d'alignement des voies publiques
- T6 - DESAGÈGEMENT DES AERODROMES CIVILS OU MILITAIRES**
 - Servitudes aéronautiques de déagègement

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE**
 - Autoroute
 - Route Nationale
 - Route Départementale
 - Autre
- FOND DE CARTE**
 - Lirene communale
 - Sanitaire
 - Petit aérodrome
 - Hydrographie

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
 délivrés dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015.
 Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (S1a (TEPL) et S1b (GRTA2)) ne figurent plus sur le plan.
 Les servitudes sont représentées par la servitude SUP1 - CANALISATION TRANSPORT respectivement hydrocarbures et Gas.
 Etant graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni cédée à quelque titre que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
 La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de valider des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-18 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Commune de Deuil-la-Barre en 1 seul plan

Sources : IGN, BCTOP082015 - DRIEE-IFR2018.03 - DDT95 (Mod_SUP2018.06)
 Auteur : DDT95/ELVAT/PG
 Date : 13 Jan 2019

 **SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

RESEAU
 NATIONAL

